



SAINT JUST - SAUVAGE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES 2017

1er
Semestre

N°49



- Sommaire:**
- INFOS PRATIQUES
 - ETAT CIVIL
 - CONSEIL MUNICIPAL
 - CCAS
 - COMMISSION CADRE DE VIE
 - COMMISSION ACP
 - ADMR
 - A DECOUVRIR
 - ASSOCIATIONS
 - ECOLE MATERNELLE

LE MOT DU MAIRE

Les années se suivent et passent à une allure que nous ne pouvons pas maîtriser. Nous voilà déjà au seuil du second semestre.

Le budget primitif préparé par la commission des finances a été adopté par le Conseil Municipal dans sa réunion du 13 Avril.

Le taux des quatre taxes n'a pas été modifié.

Les impôts représentent 36% des recettes de la commune alors que les dotations de l'état, stables pour cette année, se montent à 64%.

Si la baisse des dotations devenait significative, nous serons dans l'obligation d'augmenter l'imposition ou de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Nous venons de passer une période de réserve électorale depuis le 24 Mars, avec les élections présidentielles pour se terminer avec les élections législatives le 18 Juin.

C'est un moment difficile à passer et un énorme travail pour les collectivités à organiser ces élections.

Je regrette le nombre important d'abstention. Le vote est un droit d'expression et un devoir civique.

Les travaux programmés pour la mise en accessibilité de la mairie, de l'église et de la mairie annexe vont être réalisés en septembre pour un montant de 136 400 euros subventionné à hauteur de 20% par l'état soit 27 380 euros.

Du côté de la communauté de communes, la fusion est effective au 1er Janvier 2017. Les communautés de communes d'Anglure, Esternay et Sézanne, forment dorénavant la Communauté de Communes de Sézanne Sud ouest Marnais (CCSSOM). Le siège social est à Anglure, un pôle de proximité est conservé à Sézanne et un autre à Esternay.

Les compétences des anciennes Communautés ont été juxtaposées et sont toujours exercées. Elles vont être harmonisées, nous avons deux ans pour le faire.

La mise en place de tous les services et la réorganisation demandent beaucoup de travail et de temps.

**Je vous adresse à toutes et à tous de passer d'agréables moments
en cette période de vacances.**

Le Maire,

James AUTREAU



OPERATION-TRANQUILITE VACANCES

Dispositif réalisé par les unités territoriales de la gendarmerie, gratuit, qui participe aux opérations de lutte contre la délinquance, notamment les cambriolages.

Cette opération consiste pour la personne qui le désire, à remplir une fiche de renseignements et à la remettre à la gendarmerie ce qui permet de diriger leurs services de surveillance sur des points bien précis.

Lors de la remise de ce document, la gendarmerie fournira quelques conseils de prévention aux personnes qui quittent leur domicile ainsi que sur la protection de leurs véhicules.

Protégez votre domicile



- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence



- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «*Tranquillité vacances*». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr



INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DU SECRETARIAT

Angélique BRIER et Sophie GONTIER
vous accueillent

Du Mardi au Vendredi de 13h45 à 17h45

Le Samedi de 10h00 à 12h00

(Fermé le samedi du 1er juillet au 1er Septembre)

*A partir de fin août, Sophie GONTIER sera remplacée par
Aurélie MULLER au poste de secrétaire.*

Les jours de fermeture vous pouvez contacter :

Le Maire, James AUTREAU	03.26.80.06.22
1er adjoint, Philippe HEMBISE	03.26.81.43.84
2ème adjointe, Sandrine PROTAT	03.26.42.56.55
3ème adjointe, Marie BRUN	03.26.81.18.68

MAIRIE, 2 rue du Général de Gaulle

☎ 03.26.80.01.32

☎ 03.26.80.00.31

✉ mairie.stjust-sauvage@wanadoo.fr

🌐 www.st-just-sauvage.fr

📘 facebook.com/communesaintjustsauvage



TRESORERIE

50 Rue de Chalons, 51260 ANGLURE

03.26.42.71.89

Ouverture :

Lundi au Mardi : 09h00/11h30 et 14h00/16h00

Mercredi : 09h00/11h30

Jeudi : 09h00/11h30 et 14h00/16h00

CABINET INFIRMIER : Mr Yann MIGNOT

Place Paul Vaillant Couturier

51260 SAINT JUST SAUVAGE

Port. : 06.01.74.28.71

Fixe : 09.81.84.35.36

RELAIS POSTE

Salon Sylvie Coiffure
2 rue du Maréchal Leclerc

Ouverture:

Mardi au Vendredi : 9h00/12h00 et 15h00/17h00

Samedi : 9h00/12h00

LA POSTE



2 Rue de Chalons, 51260 Anglure

03 26 42 81 40

Ouverture:

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 13h30/17h30

Mercredi : 8h00/12h00

Samedi: 9h30/12h00



SAMU.....15**POLICE.....17****POMPIER.....18****N
U
M
E
R
O
S

U
T
I
L
E
S**

Gendarmerie d'Anglure_____	03.26.42.70.04 ou 17 ou 112 à partir d'un portable
Circonscription d'aide sociale de Sézanne_____	03.26.80.54.49
Clinique Pays de Seine de Romilly_____	0826.399.927
Groupement hospitalier Maurice Camuset de Romilly sur Seine_____	03.25.21.96.00
Préfecture de Chalons en Champagne_____	03.26.26.10.10
Tribunal de Grande Instance de Chalons en Champagne_____	03.26.69.27.27
UFC Que choisir de Sézanne_____	03.26.42.98.82
Restos du Cœur de Romilly sur Seine_____	03.25.21.65.64
Secours Populaire de Romilly sur Seine_____	03.25.24.61.50
Maison de la Justice et du Droit de Romilly sur Seine_____	03.25.21.67.67
Destruction de nid de guêpes, frelons...MOSZKOWICZ Bernard à Bagneux_____	03.26.80.07.72/06.70.44.41.20
Destruction d'abeilles...PILAT Bernard à Esclavolles-Lurey_____	03.26.42.62.97
Cabinet Infirmier...MIGNOT Yann _____	Place Paul Vaillant Couturier : 09 81 84 35 36
Drogues Info service_____	0800.23.13.13
Ecoute Cannabis_____	0811.91.20.20
Ecoute Alcool_____	0811.91.30.30
Tabac info service_____	39 89 ou 0800.232.236
Violences Femmes info_____	39 19

Ouverture et fermeture du compteur d'eau

Demande à faire sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure

<http://www.cc.pays-d'anglure.com>

Onglet « eau et assainissement »

Vous pouvez faire votre demande en ligne ou imprimer le dossier de contrat.

En cas de problèmes sur les réseaux eau et assainissement durant le week-end, le répondeur du 03.26.42.75.18 communiquera les numéros d'urgences.

Micro Crèche CLAPOTIS, Enfance pour tous

09.51.44.25.85

Amplitude d'ouverture:

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

Assistances maternelle

Liste disponible sur le site:

www.assistante.maternelle.marne.fr

Logements locatifs**Mon Logis PLURIAL:**

Place des Martyrs à Romilly sur Seine

03.25.24.93.24

Effort Rémois:

Rue des Récollets à Sézanne :

03.26.81.19.62



INFOS PRATIQUES



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 27 mars 2017, la mairie de Saint Just Sauvage n'a plus en charge le service des Cartes Nationales d'Identité.

Désormais, il faut vous rapprocher de :

La mairie de Sézanne, Place de l'hôtel de ville, 51120 SEZANNE

Ou

La mairie de Romilly sur Seine, 1 rue de la boule d'or, 10100 ROMILLY SUR SEINE

En effet, un courrier en date du 3 janvier 2017 stipulait que : « Le ministre de l'intérieur, en accord avec l'Association des Maires de France, a retenu une procédure au terme de laquelle les demandes de Carte Nationale d'Identité feront l'objet d'un traitement dans l'application « Titres électroniques sécurisés TES », déjà utilisée pour les passeports. En conséquence, seules les mairies équipées de dispositif de recueil (DR) accueilleront, à la mise en œuvre de cette réforme, les demandeurs de titres d'identité, Cartes Nationales d'Identité comme passeports. Les services qui accueillent les demandeurs de Carte Nationale d'Identité se verront ainsi, déchargés de cette tâche ».

Liste électorale :

Inscription sur la liste électorale en mairie



Recensement pour la journée d'appel :

Tous les jeunes Français , garçons et filles , doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les **3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**



TARIFS COMMUNAUX 2017

Photocopie A4 en Noir et Blanc			0.18€
Photocopie A3 en Noir et Blanc			0.36€
Photocopie A4 en Couleurs			1.00€
Photocopie A3 en Couleurs			2.00€
Droits de place pour les marchands ambulants occasionnels du type camion d'outillages, vendeurs de vêtements, de matelas, etc. (au mètre linéaire)			2.60€ / ml
Salle du stade : Week-end : Pour les habitants de la commune			70.00€
Salle du stade : Week-end : Pour les personnes extérieurs à la commune			110.00€
Salle du stade : 1 journée en semaine : Pour les habitants de la commune			40.00€
Salle du stade : 1 journée en semaine : Pour les personnes extérieurs à la commune			60.00€
Salle communale P.M Davesne (MJC) : <u>location momentanément suspendue en raison des nombreux troubles de voisinage constatés .</u>			
Concession pleine terre	2m x 1m	30 ans	200.00€
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum		15 ans	250.00€
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum		30 ans	500.00€
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum		15 ans	200.00€
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum		30 ans	400.00€
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 : Pour les habitants de la commune			14.00€
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 : Pour les personnes extérieurs à la commune			28.00€

GRDF : Urgence sécurité Gaz

24h/24 7j/7

n° vert 0800 47 33 33

ERDF: Accès à l'électricité

Je déménage...j'emménage

ERDF Région EST

www.erdfdistribution.fr

Fournisseur d'électricité sur:

Www.energie-info.fr

Ou sur

Www.cre.fr

Ou au

n° azur 0810 112 212

DECHETTERIE SARON SUR AUBE

1er avril au 31 octobre

Lundi : 09h - 12h

Mardi/Jeudi/Vendredi :

14h - 18h30

Samedi :

09h - 12h / 14h - 18h30

1er novembre au 31 mars

Lundi : 09h - 12h

Mardi/Jeudi :

14h - 17h30

Samedi :

09h - 12h / 14h - 17h30

Collecte des ordures ménagères

Mettre les conteneurs et les sacs sur le trottoir **avant 20h00 le Jeudi**

Collecte de sacs jaunes

Une semaine sur deux, sortir les sacs sur le trottoir **avant 20h00 le Jeudi**

*Calendrier disponible au
secrétariat de mairie*



INFOS UTILES

ASSOCIATIONS ET COMMERCES DE SAINT JUST SAUVAGE:

ADMR __Mr AUMONT Michel__03.26.80.00.55__admr.an@anglure.fede51.admr.org
AMBIANCE FITNESS __Mme JAPPAIN Françoise__03.26.81.58.57__ambiance.fitness1@gmw.fr
CABAR'ET COMPAGNIE __M. VIDET Jean-Christophe__06.70.39.49.98__liloushow@gmail.com
COMITE DES FETES ET LOISIRS __Mme LEFEVRE Marie-Christine__03.26.80.70.12
FC MORGENDOIS __M. BOUGE Patrick__03.26.80.08.20__patrick_bouge@orange.fr
L'Épuiette St Justoise Sauvageonne __M. PLUOT Pascal__03.26.81.36.37__pascal.pluot@cegetel.net
L'ESPOIR CANIN __Mme MARTIN Béatrice__mbeatrice982@gmail.com
LE REGAL DES PAPILLES DE LA MARNE __Mme CHARLOIS Denise__03.26.80.02.74
M.J.C __M. HUGUIER Jacky__03.26.80.06.91__jacky.huguiere@wanadoo.fr
MOTO CLUB DU CANTON D'ANGLURE __M. ROLAND François__dardier.christine@bbox.fr
SETBACK __M. PARISOT Didier__didparisot@gmail.com
Société de chasse de St Just __M. DOUINE Bertrand__03.26.81.07.04__bertrand.douine@orange.fr
Sté de chasse La Fraternelle de Sauvage __M. CHERRIOT Alain__03.26.80.07.41__cherriot.alain@orange.fr
WILD SOUL __M. LEBRUN Thierry__03.26.81.88.53__thierry.lebrun88@orange.fr

ACTIV DIAGNOSTIC IMMOBI __36 rue Anatole France__Analyse et diagnostic
ADENIN BEHAR __1 rue Léon Gambetta__03.26.80.04.67__Produits métallurgiques
ALIMENTATION TABAC __2 rue Jean Jaurès__03.26.80.00.17__Epicerie, tabac
A.M.S.10 __31 rue Emile Zola__03.25.51.68.71__www.a.m.s.10.sitew.com__Agencement, menuiseries, services
BARTHELEMY __31 rue du Général de Gaulle__03.26.80.53.63__Electricité, peinture, maçonnerie
BEAULANT JAMES __24 rue Pierre Brocheton__03.26.80.19.53__Menuiserie
BETAIL CHAMPENOIS __3 rue du Maréchal Leclerc__03.26.80.00.52__betail.champenois@wanadoo.fr__Vente bétail
BONNECUELLE MARC __10 rue Marx Dormoy__03.26.80.02.29__Maçonnerie
BOULANGERIE MATTHYS __1 rue Joliot Curie__03.26.80.04.10__Boulangerie
CABINET INFIRMIER __MIGNOT Yann__Place Vaillant Couturier__09.81.84.35.36__Infirmier
CARTIER Guillaume __3 rue Hector Berlioz__Peinture, pose de sol, isolation
EARL DE LA JERSIAISE __42 rue Pierre Brossolette__03.26.42.85.82__Vente produits ferme
DOUBLET Olivier __14 rue Alexandre Dumas__06.69.90.68.82__Vente œufs bio
FERME DES TOMMELLES __Chemin des Tommelles__03.26.80.01.10__Pêches, Gîtes
GARAGE MARNAT __55 rue Marx Dormoy__03.26.80.09.84__Mécanique Automobile
GARAGE VERSEAU __14 rue Arago__03.26.80.00.48__Mécanique Automobile
GODART RICHARD __13 rue Jean Moulin__03.26.80.01.43__Fabrication parpaings
G.P.L __43 rue Pierre Brossolette__Travaux peinture
JOLAIN JEAN-FRANCOIS __10 rue du Général de Gaulle__03.26.80.04.04__Vente produits ferme
LE CLOS KEMORICK __11 rue du Général de Gaulle__03.26.80.08.26__le-clos-kemorick@wanadoo.fr__Elevage
LE MOULIN DE SAUVAGE __29 rue Georges Guynemer__03.26.81.24.70__Pêche
MAILLARD FRANCOIS __13 rue Louis Pasteur__Vente légumes
MICHEL PASCAL __Chemin des Tommelles__Vente volailles
PERRARD HUGUES __15 rue Voltaire__03.26.80.44.90__Electricité générale
SANITAXI __10 rue Louise Michel__sanitaxi@orange.fr
SOPAFOM __7 rue Anatole France__03.26.80.02.32__Location matériel bâtiment
DELATRE Brigitte __38 rue Pierre Brossolette__03 26 80 49 66__Vente produit STANHOME
SYLVIE COIFFURE __2 rue du Maréchal Leclerc__03.26.80.92.11__Coiffure
TOM ET LA DOUCE __22 rue Marx Dormoy__03.26.81.13.35__Gîte rural



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

CHEVALIER Eléna.....	29 décembre
BOISSON Chloé.....	11 janvier
LEUYER Lucas.....	5 février
NICOLAS FIEVET Leyna.....	27 février
PREMEAU Giulia.....	16 mars
BAYOKO Louna.....	12 avril
THIBAUT Oxane.....	09 mai
OLITA Alessio.....	25 mai
HORSIN Agathe	26 juin



MARIAGES :

PELLERIN Christiane et GREVIN Thérèse.....	25 mars
THIBAUT Clément et NUFFER Justine.....	10 juin
DOUBLET Olivier et LEONET Jessica.....	17 juin

DECES :

PAGEOT Robert.....	03 mars
MARION Roger.....	26 mars
LAVALARD Odette.....	16 avril
DETERRE Claude.....	19 mai
BULLE William	27 juin



Les Décisions du Conseil Municipal

16 Décembre 2016

Election de 4 délégués auprès de la nouvelle Communauté de Communes :

Suite à la fusion de la CC du Pays d'Anglure avec les CC de Sézanne et Esternay, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie.

Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint Just-Sauvage disposera de **4 sièges** de conseiller communautaire à la communauté de communes issue de la fusion des 3 CC, soit 3 sièges de moins.

Le conseil municipal doit élire les nouveaux conseillers communautaires. Ces nouveaux conseillers sont élus parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la plus forte moyenne suivante.

Le sujet ayant été évoqué lors du précédent conseil, une liste est suggérée : M. AUTREAU, Mme CHARLOIS, M. TONIUTTI, M. PETIT.

Monsieur TONIUTTI regrette cette situation qui ne respecte pas le vote des électeurs lors des dernières élections municipales. Par ailleurs, l'absence d'adjoints au Maire sur la liste peut être dommageable, selon lui, à la représentativité de la commune car d'une part les conseillers n'ont pas connaissance de toutes les informations et antécédents des dossiers et d'autre part la parole d'un maire, en réunion communautaire, a plus de poids que celle d'un conseiller.

Madame LEVERT déclare qu'elle n'a pas plus d'information que les autres conseillers municipaux et que son vote lors des réunions communautaires n'a pas plus d'importance du fait de son titre d'adjointe au maire. Toutefois, si le conseil municipal estime que notre commune serait mieux représentée par Monsieur le Maire et ses adjoints, elle sera candidate.

Madame CHERRIOT rappelle que pour les communes de moins de 10000 habitants, c'est obligatoirement le Maire et que le suppléant est généralement l'adjoint.

Madame PROTAT précise qu'elle ne peut pas être candidate compte tenu de son emploi au sein de la communauté de communes.

Monsieur HEMBISE estime que le titre ne change rien à l'influence des élus. Le fonctionnement est très différent d'une commission à l'autre et certaines ne se réunissent presque jamais. Pour sa part, il n'a pas pu s'investir comme il l'aurait souhaité dans les commissions dont il faisait partie et préfère laisser sa place.

Madame CHARLOIS confirme le fonctionnement aléatoire des commissions et se retire de la liste au profit de Madame LEVERT.

Les candidats sont : M. AUTREAU, Mme LEVERT, M. TONIUTTI, M. PETIT.

Nombre de votants : 16, Bulletins Blancs ou Nuls : 0, Nombre de suffrages exprimés : 16
Sièges à pourvoir : 4

Sont élus : M. AUTREAU, Mme LEVERT, M. TONIUTTI, M. PETIT.



Renouvellement d'un contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Afin de respecter ses obligations statutaires, la Commune de Saint Just-Sauvage se doit de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire un contrat d'assurance couvrant ces risques.

Le Centre de Gestion peut souscrire pour l'ensemble des Collectivités du département, un « contrat de groupe » auprès d'une compagnie d'assurance.

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche vise à négocier des taux et garanties financières, pour des contrats qui seront gérés par le Centre de Gestion.

La Commune peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.

S'agissant des obligations réglementaires en matière de passation des marchés publics, la mission alors confiée au Centre de Gestion de la Marne doit être officialisée par une délibération de la part de notre Commune.

Cette délibération vaudra déclaration d'intention d'adhérer au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion, mais n'engagera pas définitivement notre Commune à ce dernier.

A l'issue de la consultation, la Commune gardera la faculté d'adhérer ou non.

Adhérant au contrat d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion de la Marne.

Suite aux délibérations, qui mettent en évidence les expériences vécues et le caractère alléchant de taux faibles la première année mais dont l'évolution incertaine est fort défavorable ensuite, alors que l'on s'engage sur 4 ans, le conseil municipal décide de charger le Centre de gestion de la mise en concurrence du contrat d'assurance et de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions seront signées pour 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2018.

Demande de subvention DETR pour mise en accessibilité de bâtiments

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, établi par le bureau d'études FP GEOMETRE EXPERT, concernant les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de la Mairie Annexe et de l'église. Le montant total des travaux est de 163 680 € T.T.C.

L'opération sera budgétée et réalisée en 2017. Un appel d'offres sera lancé après réception de la réponse de la Préfecture.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour :

ACCEPTER le projet dressé par FP GEOMETRE s'élevant à 136 400 € H.T. pour la mise en accessibilité des ERP suivants : mairie, mairie annexe, église.

DÉCIDER la réalisation de ce projet pour l'année 2017.

SOLLICITER de l'Etat le subventionnement de ce projet au titre de la DETR au taux de **40 %** sur le montant HT soit **54 560 €**.

ADOPTER le plan de financement suivant :

- Subvention DETR : 40 % du coût HT soit 54 560 €.
- FCTVA au taux de 16,404 % : 26 850 €
- Fonds propres de la commune : 82 270 €.



Les Décisions du Conseil Municipal

Après informations détaillées sur chacun des 3 lieux :

- Monsieur Petit demande que les plans soient affichés en mairie,
- Monsieur Martin demande qu'un passage protégé pour les piétons soit tracé entre la ruelle de l'église et le nouveau trottoir PMR qui va desservir l'entrée latérale de l'église, lesquels sont face à face,
- Monsieur Autreau précise que pour garder le double sens dans la rue Louise Michel, malgré le rétrécissement, il suffira d'instaurer un sens prioritaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le projet et son financement.

Décision modificative au budget

Suite aux informations recueillies auprès des impôts, tous les travaux de voiries peuvent être regroupés alors qu'ils avaient été budgétisés séparément. Il convient donc de modifier les affectations des sommes provisionnées, ce qui aura pour conséquence d'ouvrir droit au remboursement de la TVA pour l'ensemble des travaux. Le conseil accepte à l'unanimité les modifications ci-après :

Crédits à réduire			Crédits à ouvrir		
Travaux de voiries et eaux pluviales pour 2016					
Opérat° n° 187 Cpte 2135	Aménagement du cimetière	- 50 000 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 50 000 €
Opérat° n° 201 Cpte 2138	Création dalles	- 10 000 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 10 000 €
Opérat° n° 204 Cpte 21538	Eaux pluviales rue Loti – De Gaulle - Mairie	- 15 500 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 15 500 €

13 Avril 2017

Devenir de la fête patronale

Comme l'an dernier, la date de la fête patronale coïncidera avec le week-end du 15 août et la fête de l'eau de Conflans sur seine. Les forains s'étant abstenus de venir, ils seront cette année en nombre très restreint. Les participants à cette fête sont de moins en moins nombreux. La commission ACP propose donc au conseil municipal d'arrêter la fête communale et de la remplacer par une autre manifestation à une date variable. Il faudra faire attention aux dates des autres manifestations des communes voisines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

Décide de supprimer la fête patronale et de la remplacer par une autre manifestation à une date volante.



Subventions aux associations pour 2017

Associations	VOTE 2017	Associations	VOTE 2017
SOS ROMILLY CHIENS	1 141 €	Moto-Club MCCA	500 € + 550 € except.
A.F.M.	/		
C.F.A. Aube	455 €	Maison des Jeunes et de la Culture	500 €
Comité du Personnel Communal	2 896 €	Mondement 1914	50 €
Ecole Maternelle	2 181,25 €	Racing Club de St-André	600 €
École Élémentaire	2 050 €	Sté de Chasse de Sauvage	100 €
ASSJS	1 600 €	Sté de Chasse de Saint Just	100 €
F.N.A.C.A.	100 €	Ambiance Fitness	270 €
La Prévention Routière	50 €	L'espoir canin	600 €
Les amis de nos églises	50 €	Collège du Mazelot ANGLURE	450 €
TOTAL			<u>14 243,25 €</u>

Concernant la fourrière intercommunale gérée par l'association SOS Romilly Chiens, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'autoriser le Maire à adhérer et signer la convention annuelle.

Suite à la venue d'un collectif de personnes demandant la stérilisation des chats errants sur la commune, la convention signée avec la fourrière intercommunale gérée par l'association SOS Romilly Chiens prend en charge les stérilisations des chats errants à hauteur du montant de la subvention. Une dizaine de chats a déjà été traitée.

Vu le nombre important de chats restant à stériliser, il faudrait prévoir un budget supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de prévoir un budget de 1000€ pour la stérilisation des chats.

L'école Sainte-Anne demande un financement de la scolarité de 4 élèves habitant sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de ne pas subventionner l'école Sainte-Anne.

Vote des comptes administratifs 2016

Compte Administratif <u>COMMUNE</u>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	502 818,45 €	843 400,60 €	+ 340 582,15 €
	Résultats antérieurs	/	365 699,02 €	+ 365 699,02 €
	Résultat à affecter			706 281,17 €
Section d'Investissement	Résultats 2016	789 609,45 €	768 189,24 €	- 21 420,21 €
	Solde antérieur	/	213 821,15 €	+ 213 821,15 €
	Résultat à reporter			+ 192 400,94 €
Restes à réaliser au 31.12.2016	Investissement	634 523,00 €	/	- 634 523,00 €
Résultats cumulés		1 926 950,90 €	2 191 110,01 €	<u>+ 264 159,11 €</u>



Les Décisions du Conseil Municipal

Compte Administratif	Budget lotissement	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2016	63 374,40 €	63 374,40 €	0
	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter			0 €
Section d'Investissement	Résultats 2016	124 156,80 €	63 374,40 €	- 60 782,40 €
	Solde antérieur		60 782,40 €	+ 60 782,40 €
	Résultat à affecter			0 €
Résultats cumulés		187 531,20 €	187 531,20 €	<u>0 €</u>

Vote des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats au budget 2017

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 d'un montant de 706 281,17 €. La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de + 192 400,94 €
- - Un solde des restes à réaliser de - 634 523,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à - 442 122,06 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2017, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves : financement de la section d'investissement : 442 122,06 €
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)... 264 159,11 €

Vote des Budgets Primitifs 2017 et des taux des taxes locales

La Commission Finances propose au Conseil Municipal **de ne pas modifier les taux** des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et augmentées forfaitairement de 0,4 % pour l'année 2017. Le produit des impositions s'élèvent à 261 555 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,60 %

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %

Le Budget Primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 092 042,00 € Section d'Investissement : 1 279 581,00 €

Le budget est adopté par 10 voix Pour et 1 abstention.

Le budget 2017 du lotissement est équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement : 88 257,60 €

Section d'Investissement : 88 257,60 €

Le budget primitif du lotissement est adopté par 11 Voix Pour.



Attribution du marché de travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe

Un avis d'appel public à concurrence en date du 27 mars 2017 a été lancé par Monsieur le Maire concernant le programme de mise en accessibilité P.M.R. de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe.

Considérant que suite à l'analyse des offres effectuée par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, la Commission d'ouverture de plis propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, qui apparait économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de travaux de 113 316,00 € H.T.

Monsieur AUTREAU précise que le choix de l'entreprise a été effectué selon un système de notation qui évalue l'adéquation des prestations au cahier des charges (matériaux, délais, tarifs). D'autre part, il a semblé plus avantageux d'effectuer les travaux, initialement prévus sur plusieurs années, en une seule fois pour les trois bâtiments, y compris le passage piéton ouvrant sur la ruelle qui mène de l'église à la mairie.

Il est également précisé que le montant de ces travaux est inférieur aux 125 000€ estimés, qu'ils bénéficient d'une subvention DETR (Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux) de 20% et que les travaux devraient être réalisés courant juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de mise en accessibilité aux P.M.R. de la Mairie de l'église et de la Mairie Annexe avec l'entreprise COLAS pour un montant total de 113 316,00 € H.T.

Décision Modificative au BP 2017

M. AUTREAU explique que le paiement d'une avance de 5% sur les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe nécessite une modification des chapitres des comptes du Budget Primitif 2017, dans laquelle l'avance ne figurait pas. Qu'il s'agit d'une avance et non d'une dépense supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget de l'exercice 2017.

COMPTES DEPENSES

Chap.	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	205	Réseaux de voirie	14 137,00
21	2151	196	Réseaux de voirie	5 666,00
TOTAL				19 803,00

COMPTES RECETTES

Chap.	Article	Opération	Nature	Montant
23	238	205	Avances et acomptes versées	14 137,00
23	238	196	Avances et acomptes versées	5 666,00
TOTAL				19 803,00

Voté à l'unanimité



Les Décisions du Conseil Municipal

Tirage des jurés pour la constitution des jurys d'assises 2018

Dans le cadre de la constitution des membres des jurys d'assises pour 2018, dans chaque commune, un tirage au sort doit avoir lieu afin de désigner un nombre d'électeurs triple du nombre de jurés prévus.

Pour Saint Just-Sauvage, l'arrêté préfectoral indique que la commune effectuera son propre tirage au sort pour 1 juré, donc 3 personnes à tirer au sort parmi la liste électorale. Un tableau préparatoire complété sera ensuite transmis à la cour d'assises de REIMS.

Les jurés désignés doivent avoir au moins 23 ans en 2018 et être réellement domiciliés sur la commune.

En réponse aux questionnements des conseillers, M. AUTREAU précise que les intéressés seront informés par courrier, qu'ils feront l'objet d'un nouveau tirage au sort par la préfecture pour en désigner un parmi les trois proposés, qu'il y a obligation d'accepter une éventuelle convocation du tribunal et qu'un juré ne peut être désigné qu'une seule fois.

Habitants de la commune désignés par le tirage au sort :

- M. François ROLLAND - M. Matthieu AUBERT - Mme Monique PICARD

Informations

Objectif Zéro Phyto.

La parole est donnée à Mme Sandrine PROTAT, en charge de la Commission Cadre de Vie.

Mme PROTAT explique que dans le cadre de la loi de la transition énergétique, les collectivités locales sont tenues depuis le 1^{er} janvier 2017, de supprimer l'utilisation de pesticides chimiques dans les espaces publics. L'interdiction concernera les particuliers en 2018. Les produits alternatifs, dont l'efficacité reste à prouver, étant financièrement prohibitifs, il s'agit de trouver des solutions afin remplacer le désherbage qui était réalisé sur l'ensemble de la commune par les services techniques et de sensibiliser la population à la nécessité de s'engager dans une démarche responsable

Une réflexion est à mener dans le cadre d'un projet global, qui prendra en compte l'espace paysager communal, les trottoirs et la voirie. La FREDON Champagne-Ardenne, a été contactée afin d'aider la commune à réaliser une étude du territoire, trouver des solutions adaptées et en assurer le suivi. Cette étude peut être subventionnée à 80% par l'agence de l'eau et la région.

Un courrier d'information à destination des habitants sera déposé dans les boîtes aux lettres et détaillé dans le prochain bulletin municipal, suivi à terme, d'une enquête publique.

Un long débat s'ensuit sur les enjeux et les solutions à apporter pour la mise en œuvre de cette mesure.

Permanences pour la tenue des bureaux de vote les 11 et 18 juin.

La tenue des bureaux de vote incombe aux élus de la commune. Des plages horaires restent à pourvoir. Les conseillers sont invités à se positionner. Il est précisé qu'en cas de défection, toute personne bénévole de la commune peut faire office de remplaçant.

Aire de jeux place du Maréchal Brune.

L'inauguration prévue en juin est reportée suite à des problèmes de livraison de la clôture et de la création du boulodrome. Par manque de matériel adapté, le boulodrome sera réalisé, non par les services techniques, mais par une entreprise qui se chargera du décaissage, de l'habillage (film géotextile, sable et gravier) et de l'évacuation des gravats. Un devis de 4644,00€ a été proposé par l'entreprise Colas.

Il est demandé à ce que d'autres devis soient réalisés.

Table, bancs et poubelle vont être installés aux abords des jeux.

T.I.G. (Travail d'Intérêt Général)

Des habitants de la commune peuvent être amenés à effectuer un T.I.G. au sein des services communaux. Ce qui a récemment été le cas.

L'intégralité des comptes-rendus des d'affichage Place Maurice Mestre ainsi



CCAS

PERMANENCES du C.C.A.S. en MAIRIE

Madame **Sandrine PROTAT** reçoit sans rendez-vous le lundi entre 9h30 et 12h00 et sur rendez-vous.


 **03.26.80.01.32**

Permanence de l'assistante sociale en mairie :

Tous les premiers vendredi du mois de 10H00 - 12H00, sans rendez vous.

Ou contacter :

Circonscription d'Aide Sociale - 7 rue de Broyes- 51120 SEZANNE

 **03.26.80.51.49**

GRUPEMENT D'ACHATS

Approvisionnement en FIOUL domestique

Le **C.C.A.S.** vous propose d'adhérer à une offre de groupement de commandes pour du fioul domestique afin de vous faire bénéficier d'économies.

Vous trouverez une convention de groupement d'achats et une demande d'achat sur feuilles libres insérées dans ce bulletin.



COMMISSION CADRE DE VIE

Nos amis les chats errants !

La présence de plusieurs foyers de chats errants sur la commune nous a été signalée. Un arrêté municipal a été pris pour lancer une campagne de capture afin de stériliser et de marquer les chats errants sur la commune.

Le chat errant : il ne s'agit pas de capturer tous les chats divagant sur la voie publique mais bien ceux qui n'ont pas d'identification, donc pas de propriétaire, ni de gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

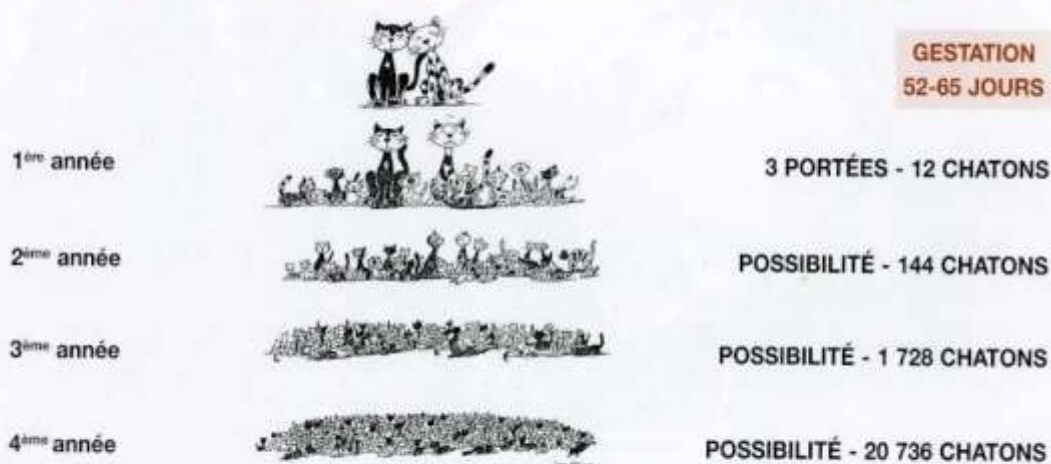
Cette capture se fait uniquement par des bénévoles désignés par la commune, avec une cage homologuée pour la capture des animaux sans les blesser.

La Commune de Saint-Just Sauvage a signé une convention avec l'association SOS Romilly Chiens. Les stérilisations sont effectuées par le cabinet vétérinaire Remichius et Turquin ainsi que la clinique vétérinaire de Romilly sur seine.

Après l'opération, ils sont relâchés à l'endroit même de leur capture.

Ne prenez pas l'initiative d'amener des chats errants. Ils ne seront pas pris en charge !
Pour toute question, contacter la mairie de Saint-Just Sauvage : 03.26.80.01.32

LA PROLIFÉRATION DES CHATS



STÉRILISATION = SOLUTION

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Les propriétaires laissant divaguer leur chat encourent des amendes forfaitaires. [...] » Article 2 de la loi du 22 juin 1989 codifié à l'article 213-1 du Code rural



Pourquoi stériliser ?

Les chats « errants » :

• prolifèrent de façon exponentielle. Les autres méthodes de régulation (campagne d'euthanasie généralisée...) sont à la fois plus archaïques mais surtout beaucoup plus coûteuses et inefficaces.

• provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives (marquages urinaires malodorants), bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles,

• représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Ces animaux souffrent parfois de malnutrition et de maladie. Compte tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire.

• La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

Mais :

• Ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris.

Une fois stérilisés :

• La population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchent d'autres arrivants de s'installer.

• Ils ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit, plus de poubelles visitées.

• Ils ne contaminent plus des maladies infectieuses comme le FIV, transmis par rapport sexuel et bagarres.

• En petit nombre, ils sont bien acceptés des habitants. Craintifs, ils fuient devant le bruit et devant un inconnu ; ils n'agressent jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement ; aucune des maladies propres au chat (FIV, leucose, coryza, typhus...) n'est transmissible à l'Homme ; le chat est l'un des rares animaux à enterrer ses déjections, sauf le mâle en rut.



Le propriétaire d'un chat a des devoirs

Vous êtes le propriétaire d'un chat ou vous souhaitez en adopter un ? Sachez que quelques obligations s'imposent à vous pour protéger votre animal et le voisinage.

L'identification est obligatoire :

L'identification par tatouage ou par puce électronique est obligatoire pour tous les chats de plus de sept mois.

– Le tatouage se fait généralement dans l'oreille droite. Il demande une anesthésie générale mais présente l'avantage d'être immédiatement visible.

– La puce électronique s'implante à gauche de l'encolure. Le numéro ainsi attribué ne peut ni s'effacer ni se falsifier, mais il n'est pas immédiatement visible.

Il est très important de faire tatouer ou pucer votre chat. Même si celui-ci ne sort pas habituellement, il peut lui arriver de s'échapper.

Les stériliser, c'est les aimer :

La majorité des maîtres continue néanmoins de ne pas juger utile de les faire stériliser. Pourtant, stériliser les chats est une nécessité, pour le bien-être de chacun, animal et humain.



Zéro pesticides, c'est mieux pour tout le monde !

Les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts depuis le 1er janvier 2017. Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés.

Les enjeux sont importants car il s'agit de préserver notre santé et notre environnement, notamment d'éviter la dégradation de la nappe phréatique, et de favoriser la biodiversité.

En bref, d'améliorer notre qualité de vie !

Mais, la gestion sans produit phytosanitaire implique une charge de travail plus importante, il est donc **primordial de mener une réflexion sur l'ensemble des espaces afin d'optimiser les entretiens.**

C'est pourquoi la commune de Saint Just sauvage s'engage à travers une charte d'entretien des espaces publics, développée par la FREDON Champagne-Ardenne.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques pour tous nos espaces publics : voiries, terrain de sport, cimetière...

Dans le cadre de cette charte, un plan de gestion différencié doit être réalisé.

Gestion différenciée : à chaque espace son type d'entretien

Changeons notre regard sur la ville

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides.

C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée.

Quelles techniques pour se passer des produits phytosanitaires?

Il existe deux types de méthodes pour prévenir et se débarrasser des « mauvaises herbes » :

- Préventive :

Paillage
Plantes
Couvre-sol
Enherbement

- Curative :

Désherbage thermique
(eau chaude, vapeur, gaz)
Désherbage mécanique
Balayage
Débroussaillage/fauche
Désherbage manuel



Et dans les jardins des particuliers ?

Pour limiter les risques, la loi « Labbé » française prévoit aussi l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires en libre-service depuis le 1er janvier 2017. Concrètement, les pesticides chimiques comme le Roundup sont sous clef et accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé.

Pour les particuliers, l'interdiction des produits phytosanitaires a été fixée au 1er janvier 2019. A partir de cette date, la vente de pesticides aux particuliers sera interdite.

La date d'application prévue par la loi Labbé a été avancée de 2022 à 2019.

Les produits de biocontrôle, ceux qualifiés à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique pourront encore être utilisés.

Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin :

des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes : coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille...

ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

La recette du purin d'orties, un engrais naturel

Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir.

Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5 %.

À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).



Commission ACP

FEERIE de NOEL & TELETHON



Le "Gospel Choir" a 'enflammé' l'église de st Just face à un public enthousiaste, lors de son concert du 17/12, malgré le givre extérieur. La commission ACP a pris le relais à la pause, en proposant boissons chaudes et crêpes.

Quelques **150** bougies flottantes ont illuminé le plan d'eau communal, **250 m** de lucioles bleues, torches et photophores ont accompagné les participants, précédés du Père Noël, de la Place de l'Acadie où avait lieu le marché de Noël, au plan d'eau. Accueillis dans une ambiance musicale de circonstance, ils ont pu s'exercer au difficile mais Ô combien magique, lâcher de lanternes célestes. Les **80** lanternes vendues au profit du Téléthon ont ravi petits et grands.



Le produit du weekend: entrées du concert, boissons, crêpes et lanternes célestes a permis par le biais des associations "Espoir Canin", "Régail des Papilles de la Marne" et de la municipalité, de verser **1000€** au téléthon.



ACP: Animation, Communication & Patrimoine

VŒUX du MAIRE

Les vœux du Maire expriment les orientations de l'année à venir, clôturent et soulignent les moments marquants de l'année écoulée. C'est l'occasion de réunir les forces vives de la commune qui participent à sa valorisation et de leur manifester reconnaissance, encouragements et soutien.

C'est également le cadre privilégié d'échanges entre élus (municipaux, locaux, intercommunaux), représentants du milieu associatif, artisans, commerçants ou simples bénévoles, concernés par le rayonnement et la dynamisation de la commune.

ILLUMINATIONS NOEL 2016

M et Mme DUPONT Francis : 9 rue du Général Leclerc
 M et Mme HENDRICKYX Willy : 60 rue Anatole France
 Mme TISSERANT Jeanine : 11 rue Henri Martin
 M et Mme MAIRE Christophe : rue Alexandre Dumas
 M et Mme DONET Françoise : 12 rue Claude Bernard
 M et Mme BOURQUIN Sylvain : 41 rue Marcel Cachin
 M et Mme MIGNON Gérard : 56 rue Marcel Cachin
 M et Mme LEBEL André : 20 rue Henri Barbusse

Médaille Vermeil décernée à
 M. Francis Dupont pour ses
 30 ans au service de la
 collectivité locale.



LACHER DE BALLONS

14 juillet 2016

Maude GILLE
 Renaud FRAPPART
 Cloé PARISOT
 Baptiste NONOT



LAURÉATS FLEURISSEMENT

2016

M et Mme BERTIN
 M et Mme COLLET
 M et Mme SAINT VANNE

Marie BRUN-LEVERT



Commission ACP

COURSE aux OEUFS



Une version 2017 recentrée sur le terre-plein du stade afin de partager des activités renouvelées , entre tout petits et plus grands. Sous l'égide de Denise Charlois , les Maternelles avaient pour objectif de récolter œufs et divers symboles de Pâques d'une même couleur, disséminés sur le vaste espace qui leur était dédié, en toute sécurité. Les Primaires quant à eux ont eu l'opportunité de se perdre dans le labyrinthe géant, de se défouler sur le chamboule-tout sur le thème de Pâques, de faire la course, cueiller et œuf en main, ou mieux encore, œuf à la poêle les yeux bandés en évitant de nombreux obstacles. Le tout à la recherche de chocolats. Le stand "maquillage", très prisé, a fait une fois encore, l'unanimité. Les parents se sont essayés aux jeux d'adresse en bois confectionnés pour la circonstance par Bruno Martin. Les collégiens qui souhaitaient depuis plusieurs années participer, se sont impliqués dans l'organisation en encadrant les plus jeunes aux côtés des membres de la commission ACP.

La distribution de sacs surprise , de collation et de chocolats a clôturé un bel après-midi printanier et récréatif pour le bonheur de tous.

Commémoration du 8 mai 1945

Suivie du verre de l'amitié offert à la population.



60ème PRIX CYCLISTE

Cette 60^{ème} édition de l'incontournable Prix Cycliste de St Just-Sauvage qui a scellé des liens privilégiés entre le RCSA (Racing Club de St André-les-Vergers) et la commune, a plus particulièrement mis à l'honneur le vainqueur du tout 1er prix cycliste, **Jack BOUTEILLER** du RS10 de Romilly-sur-Seine qui s'est vu remettre des mains de James Autreau, Maire, la médaille de la commune.



Le prix de St Just-Sauvage, très prisé dans le milieu du cyclisme, a une fois encore accueilli quelques 70 adeptes de la "petite reine" qui apprécient tout particulièrement l'organisation sans faille de la manifestation, " la plus sécurisée au niveau départemental, grâce à l'implication et au nombre de bénévoles de la commune qui contribuent à la sécurisation et au succès de la manifestation. "

Un grand merci aux signaleurs et "petites mains" qui en ont été la cheville ouvrière:

Pascal BERCHER, Laurent BERTIN, Jean & Andrée BOULARD , Denise CHARLOIS , Annick CHERRIOT , Nadia DERVIN , Pierre DUBOIS, Francis DUPONT, Aline Cécilia Xavier & Pierrick FEVRE, Jean-Claude & Sylvette FRICOT , Amandine GALLOIS, Nathalie GAVROY, Jean-Pierre GUIBERT , Christian JAVEY , Audrey KERRABI , Bruno MARTIN, Fabien MASCETTI, Pierre & Monique MICHEL, Christian & Lucette MILLON , Valérie PERRARD, Christian PLUOT, Jacky PREUX , René RONGIARD, Patrice & Roselyne DESRAT, Karine & Orane DUTRONQUAY, M.Martine LE PIGOCHER ,ainsi qu'aux bénévoles du RCSA et à son président Gérard BALOURDET.

Marie BRUN-LEVERT



Commission ACP

AIRE de JEUX Place du Maréchal Brune

Une inauguration festive sera organisée dès que les terrains de boules seront finalisés.

Des aménagements ont agrémenté et sécurisé l'espace récréatif **réservé aux enfants jusqu'à 12 ans**. Les ados et adultes qui seraient tentés de retomber en enfance sont invités à respecter l'âge (question de poids) indiqué sur les jeux. Table et bancs sont désormais à leur disposition sous les tilleuls centenaires.

En attendant l'installation de poubelles, merci d'effectuer les quelques mètres qui mènent aux poubelles existantes aux abords de la place.

Projet mené conjointement par les commissions ACP & Cadre de Vie.



Vous organisez ... nous vous aidons ...



Traditionnellement organisée le vendredi 19 mai, cette fête de quartier se décline au gré des bonnes volontés et des affinités. Qu'elle soit issue d'un élan collectif ou d'initiative individuelle, l'objectif reste le même: partager un moment de convivialité entre voisins plus ou moins proches, ou mieux encore, l'occasion de s'intégrer dans la communauté, de faire plus ample connaissance et de mieux vivre ensemble.

La commune facilite les démarches des organisateurs par le prêt de matériel (rotonde, tables et bancs) ou l'impression d'affiches ou de flyers.

N'hésitez pas à nous contacter. Communiquez-nous vos photos et éventuellement, faites-nous parvenir une invitation ...



Bonne humeur & convivialité rue **Francisque Gay** sous l'impulsion de Florence Gay pour cette 3ème fête des voisins.

Une vingtaine de riverains de la rue **Henri Martin** ont également répondu présents à l'invitation de Mélody Billière et Pierre Van Cappellen.

Les nouveaux voisins du lotissement de la rue **du 19 Mars** se sont spontanément réunis pour une soirée barbecue.

ACP: Animation , Communication & Patrimoine



L'engouement pour la "St Sauvette" , à l'initiative de Sébastien Dubois du RCSA, prend de l'ampleur. Randonnées pédestres et VTT adaptées aux amateurs comme aux plus confirmés, permettent aux habitants de la commune et aux participants extérieurs de (re)découvrir un environnement qui ne manque pas d'attraits. Ils étaient 104 cette année (48 marcheurs et 56 VTT) issus de la commune et des départements limitrophes.

Les circuits savamment préparés et toujours différents , passent par des points de ravitaillement qui permettent aux participants de faire une pause à mi-parcours et de repartir de plus belle. Ne manquez pas la St Sauvette 2018 !



Lauréats Marche :

La plus jeune : Maëllys GAUROY
Les plus anciens : Blanche LENRU (77 ans)
Jean BOULARD (77 ans)

Lauréats VTT :

Les plus jeunes : Manon ROBIN (6ans)
Clément NONOT (10 ans)
Les plus anciens : Michèle GILLES (72 ans)
Daniel JACOB (69 ans)



Marie BRUN-LEVERT



Commission ACP

A VENIR ...

JEUDI 13 JUILLET

Stade Henri-Homon

21h45 : Distribution des torches & lampions, bracelets lumineux.

22h30 : Retraite aux Flambeaux.
Rues Pierre Larousse, Louis Lumière, Max Dormoy et Chemin du Pétrole.

Merci aux riverains d'encourager les participants sur leur passage !

23h00 : feu d'artifice
(reporté en cas de météo défavorable)

Suivi du traditionnel bal son & lumières, bal en bulles ...

Buvette organisée par la Société de Chasse de St Just

VENDEDI 14 JUILLET

A partir de 15h

Animation gratuites pour petits & grands

Stade Henri-Homon

Tir à la carabine Course en sacs
Chamboule-tout Peinture sur visage
Cible au sol Œufs sur billot
Fusées à eau Tir à l'arc Casse noix
Tombola gratuite.
Colis à estimer , à soupeser.

17h00 : lâcher de ballons.

17h30 : remise des récompenses et des lots.

Collation et rafraîchissements offerts aux habitants de la commune.

Nouveauté !
Animations pour adultes
pour des festivités à partager en familles ...

Un grand MERCI aux membres de la commission ACP pour leur disponibilité, leur efficacité et leur bonne humeur !

Denise CHARLOIS, Bruno MARTIN, Valérie PERRARD, Roselyne DESRAT, Xavier FEVRE, Sandra MARNAT, Michel AUMONT, Stéphane NONOT, Chantal MICHEL, Annick CHERRIOT, Françoise JAPPAIN, Lucette & Christian MILLION, Marie-Martine & Roger LE PIGOCHER, Karine DUTRONQUAY & Laurent BERTIN.

A Josiane VERRAT, Casimir RODRIGUES & Sandrine PROTAT pour leurs coups de main ponctuels

& à toutes leurs familles,
souvent mises à contribution !

Marie BRUN-LEVERT



ADMR

La référence du service à la personne



Près de l'Eglise de
Saint Just Sauvage



1 Place de l'Acadie 51260 SAINT JUST SAUVAGE

Tél : 03 26 80 00 55

Mail : admr.an@anglure.fede51.admr.org

Accueil du public par Lucie et Armelle

Etudes et propositions, ou devis d'interventions

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

7 jours sur 7 - 365 jours par an

Service PRESTATAIRE ou service MANDATAIRE (Selon le type de prestations)

Aide aux familles; Ménage, Repassage, Aide à la personne, Garde d'enfants...

Aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Maintien à domicile, aide à la toilette, aide aux repas...

Aides et services adaptés à vos besoins.

(Sorties d'hospitalisation, grossesse difficile, naissances multiples,...)

Téléassistance FILIEN - fixe au domicile, ou mobile.

Service de livraisons de repas - **Possible par l'intermédiaire de l'ADMR de CONNANTRE**

Et, selon la législation en vigueur, pour l'ensemble des prestations ADMR

les réductions d'impôts ou crédits d'impôts, avec des plafonds différents selon les prestations

Nouvelles activités

Petits travaux de jardinage,

Tonte de pelouses, Taille de haies,...

Travaux de débroussaillage, Ramassage de feuilles,

Nettoyage terrasses et allées, etc...

Prestations de petit bricolage,

Dites « homme toutes mains »

Livraisons de courses à domicile,

Transports et aides ponctuelles diverses

Par véhicule ADMR d'Anglure

Maintien à domicile

SERVICE MANDATAIRE

Surveillance de nuit (tarif réduit)

Garde de nuit

Couché tardif (avec ou sans toilette)



A découvrir ...



Vente d'œufs bio à la ferme
au 14 rue Alexandre DUMAS
à St-Just-Sauvage

Le Lundi de 18h à 20h
Le Mercredi de 17h à 19h
Le Samedi de 10h à 12h

06 69 90 68 82 / 06 33 36 72 47
f Suivez-nous sur Facebook !




Fraîchement installés sur la commune, **Jessica et Olivier Doublet** viennent de créer leur élevage sur un terrain de 7ha , en cours de certification "Bio" , qui promet la vie belle aux 92 poules pondeuses qu'ils chouchoutent.

Comment ça, Bio ?

Aucun animal n'est en bâtiment. Les poules vivent en fonction de la lumière naturelle et le jeune couple s'accommode à leur rythme de vie.

Olivier se lève chaque jour à l'aurore pour sortir les poules, ramasser les œufs et les tamponner. Les jeunes poules élevées selon les normes biologiques sont nourries au grain bio spécial poules pondeuses. Un poulailler mobile a du être confectionné pour répondre aux exigences de la qualification "extra plein air et biologique" et assurer que les gallinacées changent régulièrement de pâturage afin de s' ébattre dans une herbe fraîche, non souillée. Pour ce faire, le poulailler en forme de yourte doit être déplacé à l'aide d'un treuil.

Jessica est chargée de la distribution de quelque 90 œufs quotidiens. Elle vend à son domicile et sur les marchés (Romilly le jeudi et le samedi, Sézanne le samedi, en dépôt dans divers magasins , sur les étals de l'association biologique "Chlorophylle" à Romilly , ainsi que dans un nouveau magasin de producteurs de Châlons en Champagne.

Le jeune couple qui produit également son propre miel, espère pouvoir bientôt doubler son cheptel, se lancer dans l'élevage de lapins et, grâce à la formation de charcutier-traiteur de Jessica, dans la transformation.

Des "Portes-Ouvertes" rue Alexandre Dumas sont prévues à l'automne prochain.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE...

Fan de tennis ?

Vous aimeriez jouer au tennis plus souvent, mais le terrain du stade ne vous convient pas. Merci de nous faire part de votre avis et de vos conseils.

Par courrier adressé à la mairie ou par mail à : mairie.stjust-sauvage@wanadoo.fr.



ASSOCIATIONS

" Le REGAL des PAPILLES de la MARNE "

organise sa 17ème et traditionnelle

BROCANTE

& Marché du TERROIR

Mardi 15 Aout

stade Henri-Homon

à partir de 6h

Ouverte aux professionnels brocanteurs, aux artisans d'art fabriquant eux-mêmes leurs objets et aux particuliers qui participent à ce type de manifestation pour la 2ème fois au maximum cette année. 1.00€ le ml (emplacement véhicule gratuit) . Demande d'inscription impérativement par courrier (formulaire disponible sur demande ou à la mairie). Les exposants seront placés par ordre d'arrivée.

REPAS DU TERROIR

Apéritif, Cochon de lait à la Broche, Pommes de Terre en Robe des Champs sauce légère, Fromage, Tartelette aux fruits.

15€ sur réservation uniquement, payable à l'inscription.

Renseignements et inscriptions Brocante et/ou Repas du Terroir :

Association Régale des Papilles de la Marne

Denise CHARLOIS

5 rue Jean Zay

51260 St JUST-SAUVAGE

03.26.80.02.74 / 06.82.28.30.48



ASSOCIATIONS

Siège Social

26 rue Emile Zola

51260St-Just-Sauvage



L'association **AMBIANCE FITNESS** vous accueille à la M J C de St-Just-Sauvage.

Pour une nouvelle saison, nous remportons un franc succès avec 111 adhérents, suite à la qualité des cours assurés par Mme Clarisse Perrottet.

Trois générations sont toujours présentes dans une bonne ambiance.

Cette année une section **Zumba fitness Zumba Gold** et **renforcement musculaire**.

Beaucoup d'adhérent(e)s ont décidé d'associer **renforcement musculaire / Zumba Gold** et /ou **Zumba**.

NOUVEAUTE : Strong by zumba : ce n'est pas un cours de danse, c'est un cours de haute intensité qui associe des exercices au poids du corps, du renforcement musculaire et du cardio, le tout rythmé sur la musique. C'est un cours qui brûle beaucoup de calories.

HORAIRES :



Renforcement musculaire

le lundi de 18h à 19h.

Reprise des cours : le 11 septembre 2017



Zumba

le lundi de 19h15 à 20h15 .

Reprise des cours : le 11 septembre 2017



Zumba Gold

le vendredi de 18h à 19H

Reprise des cours : le 15 septembre 2017



Strong by zumba

les vendredis semaine impaire de 19h à 20h

Reprise des cours : le 15 septembre 2017

STRONG
by ZUMBA

Lundi 10 juillet

Stade Henri-Homon
19h00

ZUMBA
PARTY
en plein air

Ouvert à tous à partir de 10 ans

Gratuit

Dress code :

bleu blanc rouge

Chaussures adaptées + bouteille
d'eau recommandées

Contact Clarisse : 06.06.69.25.33

La Présidente

Françoise Jappain

ambiance.fitness1@gmx.fr

Tel : 03-26-81-58-57

La secrétaire

Florence Urlacher

florette.10@orange.fr

Tel : 03-25-24-60-23





Notre **cour de récréation** est de plus en plus belle. Grâce à la subvention exceptionnelle de la Mairie de St Just-Sauvage, nous avons offert aux enfants des jeux au sol aussi bien ludiques que pédagogiques.



Notre projet sur les **EMOTIONS** touche à sa fin. Nous avons participé à l'action académique "Forum@tice" qui vise à ouvrir les portes de l'école pour montrer à la communauté éducative l'usage que nous faisons des nouvelles technologies.

Pour l'occasion, 3 vidéo-conférences ont été organisées avec nos partenaires en Espagne, Italie et à St Laurent du Pont (Isère).

Des parents et des élus étaient présents et ont pu partager avec nous la joie de parler, chanter et voir nos copains éloignés sur l'écran géant du TBI.

La couleur des émotions



Journée verte : la sérénité. Le YOGA nous aide à nous calmer.



Journée jaune : nous fêtons la joie, l'amitié.

Journée rose : nous fêtons l'Amour !



Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*)

Comment le reconnaître ?



Le frelon asiatique et le frelon européen sont très souvent confondus, voici comment les différencier :



Source : Q.ROME - Museum National d'Histoire Naturelle

FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA

Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Source : Q.ROME - Museum National d'Histoire Naturelle

FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO

Le frelon d'Europe à l'abdomen à dominante jaune clair avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Il mesure de 25 à 35mm.

Pourquoi le détecter?

Depuis son introduction accidentelle en 2004 en France, le frelon à pattes jaunes a envahi une grande partie de la France. L'arrivée de toute nouvelle espèce introduit toujours un déséquilibre dans la nature. Elle peut entraîner la diminution d'autres espèces, voire la disparition. Le frelon est un prédateur qui s'attaque tout aussi bien aux insectes qu'aux arachnides, mais surtout aux abeilles.

Quels dangers ?

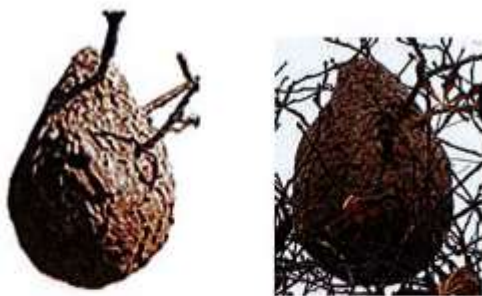
Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle des abeilles ou des guêpes. Cependant, il se montre très protecteur si l'on s'approche de son nid (moins de 5 mètres), et n'hésitera pas à **attaquer en masse**. **Les personnes allergiques ne doivent pas s'approcher.**

Les frelons asiatiques vont avoir un **impact fort sur les ruchers**, notamment car ils prélèvent des butineuses mais aussi par leur présence permanente aux abords des ruchers qui diminue l'activité de butinage et ralentit ou stoppe la ponte des abeilles. A terme, cela peut entraîner la mort de la colonie.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Champagne-Ardenne est un syndicat professionnel, spécialiste de la surveillance des maladies et des ravageurs des productions agricoles et des végétaux en général. Elle travaille également à l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles.



Le nid du frelon asiatique



Le nid primaire du Frelon asiatique est généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier...).

Il est généralement petit et à faible hauteur. Si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit, la colonie se délocalise dans un endroit plus favorable (mois d'août).

Le nid du Frelon asiatique peut atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre. 75% des nids sont à plus de 10 m de haut.

Le nid du frelon européen



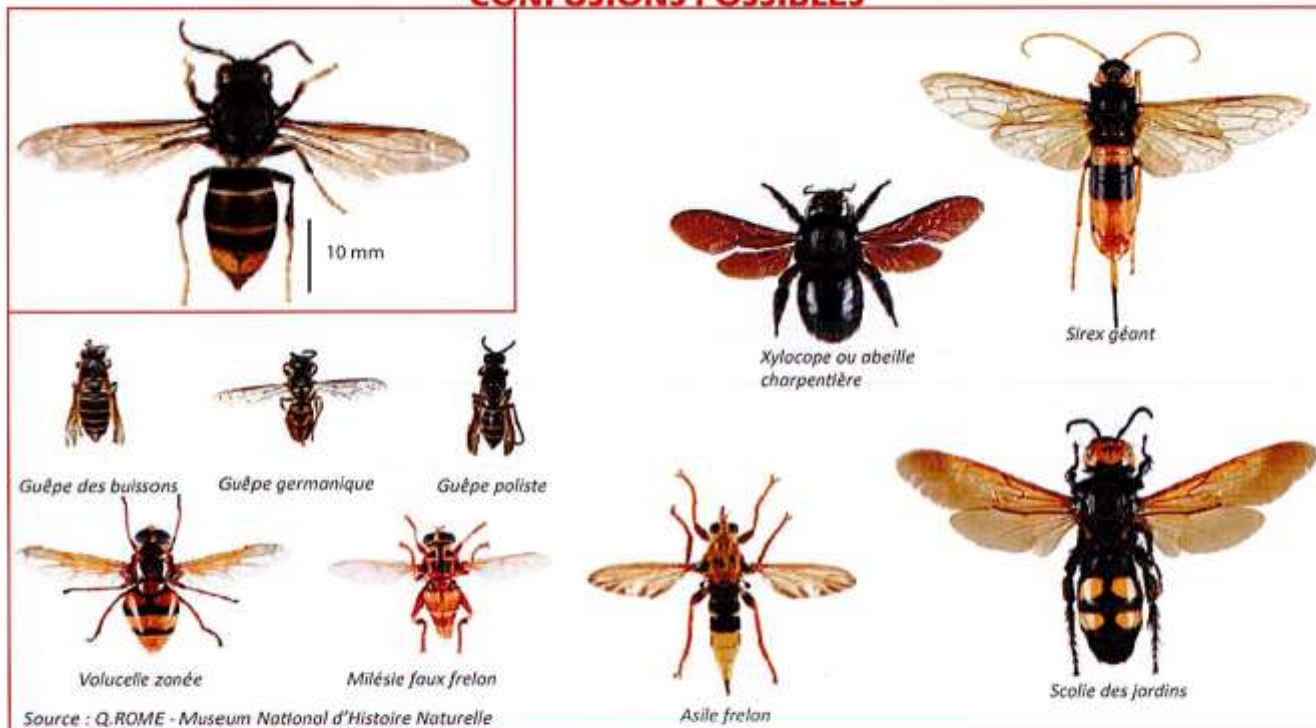
Le nid, toujours ouvert vers le bas, est généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres.

Lorsqu'il est construit dans un espace dégagé, il se différencie de celui du frelon asiatique par une ouverture large située au bas du nid.

Ne pas confondre avec le nid de la guêpe des buissons (ci-dessus) :

Presque toujours dans la végétation à faible hauteur (moins de deux mètres). Il peut atteindre jusqu'à 25 cm et son ouverture est vers le bas, légèrement excentrée.

CONFUSIONS POSSIBLES



En cas de découverte de nid de frelon asiatique ou de frelon asiatique, merci de contacter Louis AUDREN
Chargé d'études FREDON Champagne-Ardenne – OVS Végétal

Centre de Recherche en Agronomie et Environnement
2, esplanade Roland Garros
51 100 REIMS
Tel: 03 26 77 36 47

E-mail: l.audren@fredonca.com


FREDON
Champagne-Ardenne
Le végétal : Agriculture • Environnement • Espaces publics et jardins
www.fredonca.com



Exposition Photos

"Autour de Saint Just-Sauvage"

Vernissage le 24 Juillet 2017 à 18 h



Photographies : Pierre Monchoux

Mairie de St Just-Sauvage (Marne)

du 17 juillet au 17 octobre 2017